



FORMATION INITIALE



**CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ  
PEINTRE SELON L'ART. 32 OFPR**



[www.ecole-construction.ch](http://www.ecole-construction.ch)

**école de la  
construction!**  
fédération vaudoise des entrepreneurs

---

Jouer avec des couleurs pour obtenir des harmonies parfaites... Les peintres appliquent, sur différents éléments du bâtiment, des peintures, des vernis et également des revêtements muraux. Par leur travail, ils protègent et embellissent les maisons.

## Profil de la profession

Les peintres de niveau CFC maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les connaissances, les aptitudes et les comportements ci-après :

- ils s'occupent des travaux préparatoires et des prétraitements, appliquent des couches de peinture, des enduits et des matériaux de structure à l'intérieur et à l'extérieur
- ils posent également des papiers peints, des revêtements et des tissus. Ainsi, ils décorent des bâtiments, des intérieurs et des objets, les caractérisent, les signalent et les protègent des intempéries et des autres influences
- ils analysent les ordres de travail, planifient les travaux et assument des fonctions de conduite de manière responsable
- ils fournissent un travail de qualité, efficace et compétent, en groupe ou de manière autonome. Ils utilisent les matériaux, les machines et les appareils.

**Objectif** Obtenir la certification de peintre CFC. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à l'école de chef-fe de chantier peintre, au Brevet fédéral de contremaître peintre et au Diplôme fédéral de maître peintre.

**Conditions d'admission** Pour être admis-e à la certification professionnelle pour adultes, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Être domicilié-e dans le canton de Vaud
- Pour les frontaliers : avoir un emploi dans le canton de Vaud
- Avoir un bon niveau de français, oral et écrit (niveau B1)
- Bénéficier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle, dont 3 ans dans la profession visée, au moment des examens finaux. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans le calcul des années d'expérience.

Il est également vivement recommandé :

- d'être en emploi ;
- de bénéficier du soutien de son employeur et de son entourage personnel
- d'avoir des connaissances de base en informatique et en mathématiques.

Pour déposer une demande d'admission en Certification professionnelle pour adultes (CPA) auprès du canton de Vaud, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-admission-a-la-certification-professionnelle-pour-adultes/>

Une fois votre admission validée par le canton, vous pouvez vous inscrire à l'École de la construction.

**Certification** Certificat fédéral de capacité de peintre

**Frais d'inscription** 1<sup>er</sup> cycle 4'200.- CHF  
*Sous réserve de modification* 2<sup>ème</sup> cycle 4'200.- CHF

Frais d'examens compris

- *Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.*
- *Tout cours débuté est entièrement dû.*
- *La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.*
- *Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.*
- *Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.*
- *La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.*
- *Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.*

<b>Aide financière</b>	Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction.
<b>Durée</b>	Deux cycles de formation répartis sur deux semestres, pour un total de 328 périodes. Deux samedis par mois + un cours du soir par semaine + une semaine complète par cycle.
<b>Dates</b>	1 <sup>er</sup> cycle : d'août à décembre 2 <sup>ème</sup> cycle : de janvier à mai Examens en mai-juin à la fin du 2 <sup>ème</sup> cycle.
<b>Délai d'inscription</b>	DGEP - 28 avril 2023 Ecole de la construction - 15 juin 2023

**Renseignements et inscriptions** Coordonnées en bas de la page.

Pour des personnes employées dans une entreprise coopératrice à la Fédération vaudoise des entrepreneurs :

<b>Exemple d'aide financière</b>	Total des coûts d'écolage	8'400.- CHF
A titre d'indication sous réserve de modification	Total d'aides paritaires	2'140.- CHF
	<u>Total de l'aide cantonale</u>	<u>5'500.- CHF</u>
	<b>A charge de l'étudiant</b>	<b>760.- CHF</b>

Thèmes	Branches	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>ème</sup> cycle	Total
<b>Travail pratique</b>	Application de crépi Application de dispersion Application de peinture d'une masse d'égalisation et d'un crépi Application de peinture dispersion Application de peinture email Application de peinture sur plafond Diverses techniques décoratives Explication sur l'EPP Giclage d'un radiateur Pose de papier-peint à raccord droit Pose de revêtements Pose de Variovlies Préparation des fonds Réalisation de l'EPP Recherche de teinte	40	40	80
<b>Connaissances professionnelles</b>	Calcul professionnel Technologie Technologie appliquée	64	64	128
<b>Culture générale</b>	Français Education civique Connaissances commerciales	60	60	120
<u>Total du nombre de périodes</u> Sous réserve de modification		164	164	328